République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-7DCC250626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 25 juin 2026	N° 7dcc250626

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 25 juin 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, JESTIN Claudine, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés :
ABARNOU Mickaël donne pouvoir à Martial CLAVIER, KERANDEL Hélène donne pouvoir à Loïc FOLL, L'HOSTIS Nolwen donne pouvoir à Hélène TONARD, HELIES Karine donne pouvoir à Patrice BOUCHER, JAUD Christiane donne pouvoir à Christelle LE GALL, LAOT Cédric donne pouvoir à Olivier LE FUR

Décisions modificatives

Les décisions modificatives proposées, outre le constat de l'affectation définitive des résultats porteront sur les éléments suivants :

Budget principal :

L'enveloppe au chapitre 65 - Autres charges de gestion courante est à revoir du fait de subventions supplémentaires.
D'autre part, la convention Fourneau pour un montant de 46 430 € a été enregistrée au 6232- Fêtes et cérémonies. Or s'agissant d'une convention l'imputation comme les années précédentes sera imputée au 65748. Il convient donc de diminuer ce compte 6232 pour abonder le compte 65748 – « subventions pour les autres personnes de droit privé » pour le même montant.

L'inscription budgétaire pour l'opération 519-Pôle d'accès aux droits a été saisie pour le montant mentionné dans le programme d'investissement pour 95 000. Il s'avère que l'enveloppe nécessaire à l'engagement de l'opération s'élève à 250 000€. Il est proposé d'abondé les crédits pour un montant de 155 000€.

En ce qui concerne l'opération 126101 – Intervention sur l'habitat privé, une inscription de crédit complémentaire est rendue nécessaire pour un montant de 22 500€.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260625-7DCC250626-DE

Budget déchets :
La reprise du résultat de fonctionnement de 2025 génère un léger excédent de 277,50 €.
Aux fins d'équilibre, il est proposé une minoration de la prévision des reprises des matières.

Budget eau :
Une inscription budgétaire, visant à prévoir les crédits pour l'indemnisation des riverains affectés par la remise en fonctionnement du site de Traon Edern, a été réalisée en section de fonctionnement.
A la suite d'échanges avec le Service de Gestion Comptable, il est proposé une réaffectation de cette enveloppe de 250 000 € en section d'investissement.
Sont également prévus les crédits afin de constater l'actualisation des amortissements des biens et subventions.

Budget assainissement :
Des travaux supplémentaires sur les communes de Landéda, Plouguin et Plouvien nécessitent un transfert des fonds de l'enveloppe « Travaux CCPA » vers les communes concernées, pour des montants respectifs de 65 000€, 20 000€ et 50 000€ soit un total de 135 000€.

D'autre part, le Service de Gestion Comptable de Landerneau a indiqué la nécessité de régulariser une écriture de titre de subvention impactant le chapitre 13 – « subventions d'équipement » pour un montant de 5 211€.

Sont également prévus les crédits afin de constater l'actualisation des amortissements des biens et subventions.

Un tableau de synthèse de ces décisions modificatives est produit en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau de communauté du 4 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus et dans le document de synthèse.

Fait et délibéré à Plabennec
le 26 juin 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

